



VILLE DE CANTELEU AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2014/24/UE

1 – POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de CANTELEU – 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU

Point de contact : Direction des services techniques

Tél : 02 32 83 40 14 – Fax : 02 32 83 40 35 – Adresse électronique : j-leroy@ville-canteleu.fr

Site internet : www.ville-canteleu.fr – Profil acheteur : www.achatpublic.com

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : www.achatpublic.com. Toute demande devra être adressée **au plus tard le 6 mai 2019**.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse <http://www.achatpublic.com>.

Type du pouvoir adjudicateur : collectivité territoriale

2 – OBJET DU MARCHÉ :

Étendue du marché :

Concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Flaubert

Code CPV principal : 71000000 (*services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection*)

Description des prestations :

Le présent concours de maîtrise d'œuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Première phase : déconstruction de l'école Maternelle et construction de l'école élémentaire

Deuxième phase : construction de l'office et du restaurant.

Troisième phase : déconstruction de l'école élémentaire et construction de l'école maternelle

Ces constructions seront des « Bâtiments Positif sous la Réglementation Thermique 2020 (RT 2020 - BePOS).

Une réflexion sera menée sur l'implantation d'une extension éventuelle de 3 classes pour les Écoles maternelle et élémentaire. (Cette extension sera RT 2020 - BePOS).

L'attente de la maîtrise d'ouvrage est d'avoir un projet à ossature bois. Celle-ci devra être mise en valeur dans la mesure du possible et selon le projet architectural proposé. **Par contre il n'est pas souhaité que l'enveloppe extérieure du bâtiment soit en bois.**

3 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

Conditions de participation :

*** Critères de sélection des participants :**

✓ **Qualification et qualités du candidat ou de l'équipe candidate :** Composition, compétences des moyens humains et techniques des équipes

✓ **Qualité des références fournies :** Analyse des affiches du candidat, compatibilité des références présentées en rapport avec le futur projet.

*** Conditions liées au marché :**

La participation est réservée à une profession particulière : OUI

Il est exigé, au minimum, une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte, d'un économiste de la construction, d'une équipe de BET ou d'un BET tout corps d'état. L'équipe devra disposer de toutes les compétences nécessaires pour pouvoir exécuter cette prestation. (Acousticien, thermicien, etc.)

4 – PROCEDURE :

*** Description :**

Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

Critères d'évaluation des projets :

- ✓ Qualité architecturale, environnementale et d'insertion dans l'environnement urbain ;
- ✓ Adéquation aux exigences du programme général ;
- ✓ Respect du PLUj ;
- ✓ Solutions prises en faveur de la RT 2020 pour un bâtiment BePOS ;
- ✓ Respect des contraintes réglementaires (incendie, ERP, accessibilité, hygiène, acoustique etc.) ;
- ✓ Calendrier global de l'opération et note relative au suivi du chantier, moyens mobilisés et organisation ;
- ✓ Fiabilité et pertinence de l'analyse économique en coût global, (investissement et fonctionnement) et compatibilité avec l'enveloppe financière.

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : le 10 mai 2019 avant 12h00

Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : le 20 mai 2019

Langue pouvant être utilisée dans le projet ou la demande de participation : Français

*** Récompenses et jury :**

Une prime sera attribuée : OUI

Montant des primes à attribuer : Indemnisation des concurrents suite au concours sur ESQUISSE. Une indemnité d'un montant maximum de 38 000 euros H.T. sera attribuée à chaque candidat ayant remis dans les délais impartis les prestations demandées dans le règlement de concours et jugées conformes par le jury.

Cette indemnité constituera pour l'attributaire du marché, une avance sur la rémunération due au titre du contrat de maîtrise d'œuvre passé à l'issue du concours.

Le lauréat du concours sera attributaire des marchés de services faisant suite au concours : OUI

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : NON

5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN – Tél : 02 32 08 12 70

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction des Affaires Générales - place Jean Jaurès - BP 11 - 76380 CANTELEU
Tél : 02 32 83 40 39 – Fax : 02 35 36 56 41 – E-mail : contact@ville-canteleu.fr

Autres informations :

Le titulaire se verra confier les éléments de mission suivants tels que définis dans le CCTP : APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR, et constituant la mission de base stipulée dans l'article R2431-4 du code de la commande publique 2019. A cette mission s'ajoutera la coordination SSI et en option, il est demandé la mission EXE.

Le planning prévisionnel s'établirait de la façon suivante :

- La mission du maître d'œuvre, devrait démarrer en septembre 2019,
- Les travaux devraient commencer en juillet 2020 pour la 1^{ère} phase avec une livraison en 2021 avec une attention particulière du rythme scolaire et des vacances afférentes (rentrée septembre ou janvier),
- La 2^{ème} phase devra être opérationnelle avant la démolition de l'école élémentaire actuelle,
- La 3^{ème} phase sera programmée en 2022,
- La fin de l'opération est souhaitée rentrée scolaire septembre 2023 au plus tard.

Date d'envoi de l'avis : Le 10 avril 2019, au JOUE, BOAMP National, sur le site internet de la Ville et par voie d'affichage en Mairie.